



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

MÉMOIRE SUR LES SOUMISSIONS PRÉ- BUDGÉTAIRES PROVINCIALES 2021-2022

Commission des affaires sociopolitiques

108^e Congrès ordinaire
14, 15 et 16 novembre 2020
À distance

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Noémie Veilleux, présidence

Révision et correction :

Rafaël Leblanc-Pageau, vice-présidence

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC	4
LES DEUX PREMIERS BUDGETS DU GOUVERNEMENT	4
SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE	4
UNE APPROCHE CONCERTÉE ET SYSTÉMIQUE	5
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES D'AIDE PSYCHOSOCIALE	5
SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS ÉTUDIANTES	5
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ MENTALE	6
RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	6
PARCOURS DE CONTINUITÉ	6
CONDITIONS DE STAGES	7
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	8
CONCLUSION	10
RÉSUMÉ DES DEMANDES	11
SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE	11
RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	11
BIBLIOGRAPHIE	12

INTRODUCTION

La Fédération étudiante collégiale du Québec, depuis plusieurs années déjà, soumet un mémoire et se rend en consultation en vue de l'élaboration du budget du Québec. Géré par le ministère des Finances du Québec (MFQ), cet exercice permet à la FECQ de faire porter les demandes étudiantes aux oreilles des décideurs.

Le MFQ sollicite plusieurs groupes de la société civile afin d'obtenir leur avis dans les orientations que devraient prendre le gouvernement en matière de finances pour le prochain cycle budgétaire. Contrairement au dernier mémoire soumis par la FECQ en janvier 2020, le Québec se trouve maintenant en pleine crise économique en raison de la crise de la COVID-19 et ce mémoire fera donc état d'un nombre moindre de demandes, mais qui sont prioritaires à moyen terme pour améliorer la condition étudiante.

Ce troisième budget du gouvernement Legault s'inscrit dans un contexte particulier, certes, alors que plusieurs promesses sont déjà financées et que les élections sont à nos portes. La FECQ réitère par le présent mémoire l'impact qu'aura la jeunesse dans la relance sociale et économique du Québec après la crise et donc qu'investir dans les conditions d'études de celle-ci est primordial afin d'assurer une relève qualifiée et en santé.

CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC

La crise de la COVID-19 affecte l'économie québécoise dans son ensemble. Alors que le Québec bénéficiait, à même date l'année dernière, d'une économie très performante et que la croissance atteignait un sommet avec une croissance du PIB de 2,7% (Statistiques Canada, 2020), la situation est tout autre aujourd'hui. En effet, le deuxième trimestre de 2020 enregistre une baisse du produit intérieur brut de 12,2% par rapport au trimestre précédent (-2,7%). En taux annualisé, il s'agit d'une baisse de 40,4% (Gouvernement du Québec, 2020). Durant ce même trimestre, le Québec enregistrait alors un taux de chômage à 13,8% (Institut de la statistique du Québec, 2020).

C'est donc dans ce contexte de relance imminente, mais de déficit budgétaire pour les prochaines années, que la Fédération étudiante collégiale du Québec centre ses demandes autour de deux grands axes prioritaires : la santé psychologique étudiante et la réussite des études.

Les deux premiers budgets du gouvernement

En 2018-2019, le mémoire de la FECQ pour les soumissions pré-budgétaires faisait état des déficits importants dans le financement du réseau collégial et des besoins en matière de condition étudiante. Le gouvernement a réparé les pots cassés en investissant 151M\$ dans le réseau collégial. Il a également investi dans les conditions de stages en créant le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires*, qui accorde des bourses aux stages finaux de 16 programmes d'études – un bon pas, mais qui demeure insuffisant pour assurer à tous les stagiaires de bonnes conditions.

Le mémoire des soumissions pré-budgétaires de 2019-2020, faisait, quant à lui, état d'une variété de recommandations toutes aussi diverses les unes que les autres : on y abordait notamment les sommes manquantes au programme d'*Aide financière aux études* – sommes découlant de l'abolition de deux crédits d'impôts du fédéral en 2016. À cette demande, le gouvernement répond en investissant un 100M\$ de manière pérenne dans le programme de prêts et bourses québécois. Il investit également en recherche collégiale, sur demande de la Fédération.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE

La FECQ milite depuis plusieurs années afin que le gouvernement du Québec investisse en santé psychologique étudiante. Les enquêtes menées auprès des personnes étudiantes le démontrent : les étudiant.es sont plus à risque en termes de problèmes de santé psychologique que le reste de la population. Alors que les problèmes de santé mentale sont nommés et reconnus par les décideurs bien avant la crise de la COVID-19, une enquête nationale sur la condition étudiante menée par la FECQ en octobre 2020 démontre que 64% des étudiant.es, soit presque 2 personnes sur 3, voient leur santé psychologique se détériorer en raison de la crise de la COVID-19 (FECQ, 2020).

Depuis peu, la FECQ siège sur le comité de pilotage du chantier national sur la santé psychologique étudiante en enseignement supérieur et travaille, en concertation avec les différents acteurs du réseau, à mettre en place un plan d'action afin de pallier les différentes lacunes du réseau en termes d'offre de services d'aide psychosociale. Ce plan, qui sera déployé dès la session d'automne 2021, est divisé en plusieurs grands axes.

Une approche concertée et systémique

Il importe d'abord et avant de s'assurer que le réseau de l'enseignement supérieur s'aligne sur une série d'orientations communes et concertées; pour ce faire, il sera intéressant de doter celui-ci, par le Plan, d'une série de balises communes en matière de santé psychologique. Un bon exemple de ce type d'approche est la nouvelle *Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire*, une première de ce type au monde. Celle-ci est constituée d'un ensemble de lignes directrices, dont l'application est volontaire, et est « destinée à aider les établissements d'enseignement postsecondaire à soutenir la santé mentale et le bien-être de ses étudiants » (Commission de la santé mentale du Canada, 2020).

En ce qui a trait à l'enseignement supérieur au Québec, il serait possible d'envisager un encadrement davantage intéressant, par le biais d'une politique institutionnelle en santé mentale, semblable aux politiques découlant de l'adoption de la Loi P-22.1, *Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ, c. P-22.1, art. 3ss).

Cela passe aussi par un soutien financier important visant la création de corridors de services et de concertation afin de jumeler l'expertise du milieu communautaire aux besoins des établissements d'enseignement postsecondaire. Ces actions auraient comme premier objectif d'améliorer l'accessibilité aux services d'aide psychosociale sur tout le territoire québécois.

Développement des services d'aide psychosociale

En ce qui a trait aux services en eux-mêmes, diverses pistes d'action demandent à être financées. En effet, afin de favoriser la création de milieux d'apprentissage sains qui tiennent compte des besoins particuliers des différentes franges de la population étudiante, il importera de soutenir la création de postes de services et d'initiatives de promotion de ceux-ci. De plus, un financement sera nécessaire afin d'assurer la promotion des différents services d'aide offerts aux personnes étudiantes.

Le réseau de l'enseignement supérieur gagnerait également à développer des initiatives de prévention et de sensibilisation à l'importance de prendre soin de sa santé mentale et à élargir les services d'aide psychosociale déjà en place afin de répondre aux besoins de la communauté étudiante.

Finalement, la FECQ pense que du financement devrait être accordé dans la formation des personnes enseignantes en matière de santé mentale. Former le corps enseignant à reconnaître les signes et symptômes des différents problèmes de santé mentale permettrait à la société de répondre plus rapidement à la détresse étudiante.

Soutien aux communautés étudiantes

Des ressources semblent également nécessaires afin d'aider la population étudiante à reconnaître les différents symptômes liés à la détresse psychologique, mais aussi afin de combattre la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale. En effet, la santé mentale chez les jeunes est un sujet qui a longtemps été évité et déconstruire cette vision de la détresse psychologique demandera l'investissement de ressources temporelles et financières dans le réseau de l'enseignement supérieur.

Des ressources seront également nécessaires afin de permettre aux établissements d'agir sur les déterminants de la santé mentale : lutte à l'utilisation de substances psychoactives, promotion de

saines habitudes de vie, etc. Cela passe par la création d'outils, de campagnes, mais aussi de formations pour les différents acteurs du réseau.

Recherche et développement en santé mentale

Finalement, le développement des connaissances associées à la santé mentale chez les communautés étudiantes du postsecondaire sera primordial afin de trouver des solutions novatrices et diffuser celles-ci dans le réseau. Un financement de la recherche en santé mentale sera ainsi de mise dans le Plan, permettant ainsi le Québec de baser son approche ainsi que ses pratiques sur des données probantes.

C'est dans cet ordre d'idée et basée sur l'exercice financier du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) que la FECQ émet la soumission suivante :

Demande de la FECQ	Que le MFQ réponde aux besoins financiers du ministère de l'Enseignement supérieur en matière de financement en vue de déployer le <i>Plan d'action national sur la santé psychologique en enseignement supérieur</i>.
---------------------------	---

RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La réussite se trouve au centre des préoccupations du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et alors que le taux de diplomation au collégial stagne à environ 63% pour les cheminements réalisés en deux ans de plus que la durée prévue, et ce depuis le début des années 2000 (Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur 2017), on évalue à environ un peu plus de 30% le taux de diplomation pour les cheminements réalisés dans la durée prévue. Alors que le taux de diplomation bondissait de 10 points de pourcentage dans la décennie précédente, le réseau s'entend que du chemin reste à parcourir pour assurer un accès à toutes et tous à la diplomation aux études supérieures.

Ainsi, la réussite est au centre des préoccupations de la Fédération étudiante collégiale du Québec, de même que du ministère de l'Enseignement supérieur, puis c'est pour cette exacte raison qu'un chantier sur la réussite est actuellement en cours au sein du MES. La FECQ, qui, au fil de son existence, a soumis maintes recommandations en matière de réussite, prend activement part aux travaux du chantier depuis maintenant plusieurs mois.

La présente section détaillera divers dossiers ayant un impact direct sur la réussite étudiante, notamment dans un contexte de crise de la COVID-19.

Parcours de continuité

Les parcours de continuité représentent l'ensemble des passerelles qui lient les programmes d'études des différents ordres d'enseignement ensemble. Les plus connues, soient les passerelles DEC-BAC, permettent aux personnes étudiantes d'optimiser leur cheminement scolaire en favorisant une reconnaissance rigoureuse des acquis. Un bon exemple de passerelle DEC-BAC est la passerelle en Soins infirmiers, qui, lors de sa création, a permis à plus de personnes étudiantes de se rendre aux études universitaires en sciences infirmières.

En 1996, le rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation explique qu'il faut « favoriser la poursuite d'études en formation technique en aménageant des passerelles avec l'université ». Deux ans plus tard, un groupe de travail est mis sur pied afin de clarifier le cadre dans lequel évoluent les parcours de continuité, mais aucune suite n'a été donnée au rapport de comité. L'utilisation de passerelles entre les différents ordres d'enseignement a fait ses preuves au Québec, alors que le taux de poursuite d'études chez les diplômés à la formation technique continue d'augmenter, passant de 16,7 % en 2000 à 27 % en 2012 (Demers 2014).

Cela dit, bien que les parcours de continuité aient fait leurs preuves au Québec, il reste beaucoup de travail à faire lorsqu'il est question de concertation des différents établissements, voire même des différents ordres d'enseignement. Dans le cadre du chantier sur la réussite, la FECQ réitère que le financement d'un Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ) semble être une solution pérenne qui permet l'optimisation de la création de passerelles dans tout le territoire. La mise en place de ce conseil, détaillé dans le [mémoire de la FECQ](#) sur les parcours de continuité, permettrait ainsi au gouvernement d'optimiser le transfert de crédits et donc, de limiter les impacts financiers – à la fois pour la population étudiante et pour l'État – d'un arrimage pédagogique inefficace.

Du côté financier, il est possible de comparer le projet au déploiement de la structure ontarienne, qui a prévu 74 M\$. Un montage, qui lui date des suites du sommet sur l'Enseignement supérieur au Québec, dédiait 60 M\$ pour une instance de ce type, sur quatre ans. Considérant l'arrimage qu'il est possible de faire avec le déploiement de la structure du eCampus — dédiée à la formation à distance — 60 M\$ sur quatre ans semble une approximation sensée dans le cadre de ce projet.

Demande de la FECQ	Mettre en place un organisme ayant comme mandat d'amener les établissements d'éducation professionnelle et d'enseignement supérieur à mieux arrimer leurs formations entre elles, à l'image du <i>Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ)</i>	60M\$ sur quatre ans
---------------------------	--	-----------------------------

Conditions de stages

Les conditions de stages font partie des priorités de la FECQ en matière de réussite et de condition étudiante depuis plusieurs années. Alors que la Fédération menait la campagne politique « Stagiaires en solde », des investissements ont été annoncés au budget de mars 2019 pour les stagiaires du Québec. Tel que mentionné plus tôt, ces investissements ont dès lors permis la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, programme octroyant des bourses pour les stages finaux de 17 000 étudiant.es de 16 programmes d'études différents.

Or, malgré l'avancée significative, beaucoup de stagiaires continuent d'exercer leurs stages dans des conditions précaires. Effectivement, un avis de la FECQ (FECQ, 2020) sur les stages étudiants démontre que plusieurs stages ayant des conditions semblables aux stages compensés par le programme de bourses du gouvernement se déroulent toujours sans l'ombre d'une compensation pour le travail effectué par les stagiaires.

Dans une optique de réussite et afin que le ministère puisse élargir la liste des programmes admissibles aux bourses de soutien à la persévérance et à la réussite, la FECQ demande des investissements supplémentaires du ministère des Finances du Québec dans la réussite des stagiaires.

Alors que la crise bat son plein et que la population étudiante fait face à son lot de défis financiers, une collaboration du MFQ à offrir de meilleures conditions d'études à cette frange de la population étudiante semble primordial aux yeux de la Fédération.

Demande de la FECQ	Financer l'élargissement de la liste de programmes inclus au <i>Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires</i> .	3,6M\$
---------------------------	---	---------------

Aide financière aux études

Le programme de prêts et bourses québécois est une plaque tournante de l'accessibilité à l'éducation supérieure et de la réussite de la population étudiante. Soutenant financièrement la communauté étudiante dans son cheminement scolaire, celui-ci est paramétré de sorte à aider les personnes étudiantes qui sont particulièrement dans le besoin, afin d'assurer un accès juste et équitable à toutes les franges d'étudiant.es à une éducation de qualité, et particulièrement les personnes les plus précaires.

Le programme d'Aide financière aux études est un pilier de la réussite de la population étudiante, car il soutient celle-ci dans sa persévérance, et ce jusqu'à la diplomation. Sans ce programme, le Québec verrait son taux de poursuite des études diminuer de manière drastique. C'est surtout dans un contexte de crise, alors que près d'un étudiant collégial sur deux voit son niveau d'endettement augmenter (FECQ, 2020), que le programme d'Aide financière aux études se doit d'être massivement promu et bonifié.

Cette demande en matière d'Aide financière aux études provient d'un investissement annoncé par la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, le 21 août 2020. En effet, pour donner suite aux revendications étudiantes de la campagne politique « Où est notre argent? » effectuée de janvier à mars 2020, le gouvernement a investi 100M\$ de manière pérenne dans le programme de prêts et bourses québécois. Cela dit, cet investissement s'est concrétisé après l'exercice budgétaire de mars 2020, par le biais de l'étude des crédits.

Pour les années à venir, la Fédération étudiante collégiale du Québec demande au MFQ de reconduire les investissements de 100M\$ à même le Budget des dépenses du Québec pour 2021-2022, plus précisément au *Programme 3 : Aide financière aux études* du portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur » du budget 2020-2021 (Gouvernement du Québec, 2020, p. 84). Bien que 46,4M\$ étaient déjà annoncés par le biais de ce programme, la FECQ demande que l'entièreté des 100M\$ s'y retrouvent lors du prochain exercice budgétaire.

Demande de la FECQ	Reconduire les investissements de 100M\$ des crédits budgétaires de l'automne 2020 dans le programme d' <i>Aide financière aux études</i> à même le <i>Budget des dépenses du Québec 2021-2022</i> .	100M\$
---------------------------	--	---------------

Malgré le fait que le présent mémoire met l'accent sur quelques volets de la réussite qui sont bien distincts, le ministère de l'Enseignement supérieur effectue un chantier sur la réussite et la FECQ appuie les demandes en matière de financement pour la réussite étudiante de celui-ci.

Demande de la FECQ	Que le MFQ réponde aux besoins financiers du ministère de l'Enseignement supérieur en matière de financement des recommandations découlant du <i>Chantier sur la réussite en enseignement supérieur</i>.
---------------------------	---

CONCLUSION

Bien que la Fédération ait centré ses demandes sur les axes de la santé psychologique étudiante et de la réussite, plusieurs autres dossiers liés à la condition étudiante demanderaient l'attention du ministère des Finances du Québec. En effet, on peut d'emblée nommer le logement étudiant, le virage environnemental, les activités de recherche collégiale ou encore le programme de mobilité étudiante, qui se retrouvent tous dans le [mémoire](#) sur les soumissions pré-budgétaires de la FECQ de 2020-2021.

Les recommandations du présent document sont ainsi centrées sur les besoins urgents en matière d'amélioration des conditions d'études et s'inscrivent dans le déploiement de plusieurs chantiers ministériels. Afin d'assurer une relance économique et sociale équilibrée, il importe d'adresser les obstacles vécus par la jeunesse dès maintenant, alors que la condition étudiante est un pilier de la société de demain.

RÉSUMÉ DES DEMANDES

Santé psychologique étudiante

Demande de la FECQ	Que le MFQ réponde aux besoins financiers du ministère de l'Enseignement supérieur en matière de financement en vue de déployer le <i>Plan d'action national sur la santé psychologique en enseignement supérieur</i> .
---------------------------	---

Réussite et persévérance scolaire

Demande de la FECQ	Que le MFQ réponde aux besoins financiers du ministère de l'Enseignement supérieur en matière de financement des recommandations découlant du <i>Chantier sur la réussite en enseignement supérieur</i>.	Montant exact à valider auprès du MES
Parcours de continuité	Mettre en place un organisme ayant comme mandat d'amener les établissements d'éducation professionnelle et d'enseignement supérieur à mieux arrimer leurs formations entre elles, à l'image du <i>Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ)</i>	60M\$ sur quatre ans
Stages étudiants	Financer l'élargissement de la liste de programmes inclus au <i>Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires</i> .	3,6M\$ (collégial)
Aide financière aux études	Reconduire les investissements de 100M\$ des crédits budgétaires de l'automne 2020 dans le programme d'Aide financière aux études à même le <i>Budget des dépenses du Québec 2021-2022</i> .	100M\$

BIBLIOGRAPHIE

- Commission de la santé mentale du Canada. (2020). *La Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire*. Récupéré sur CSMC: <https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/norme-etudiants>
- FECQ. (2020, novembre). *Avis sur le programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires*. Récupéré sur Fédération étudiante collégiale du Québec: http://docs.fecq.org/FECQ/Recherches/2020-2021/DTE_rapport_preliminaire_novembre_2020.pdf
- FECQ. (2020, octobre 27). *Crise de la COVID-19*. Récupéré sur Fédération étudiante collégiale du Québec: http://docs.fecq.org/FECQ/Memoires%20et%20avis/2020-2021/Etat-situation-COVID-19_CoEx-2020-10-27_Zoom.pdf
- FECQ. (2020, novembre). *Enquête nationale Derrière ton écran*. Récupéré sur Fédération étudiante collégiale du Québec: http://docs.fecq.org/FECQ/Recherches/2020-2021/DTE_rapport_preliminaire_novembre_2020.pdf
- Gouvernement du Québec. (2020, mars 10). *Budget des dépenses 2020-2021*. Récupéré sur Ministère des Finances: https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/20-21/2-Plans_annuels_de_gestion_des_depenses_des_ministeres_et_organismes.pdf
- Gouvernement du Québec. (2020, septembre 30). *Diminution du PIB réel du Québec au deuxième trimestre de 2020*. Récupéré sur Entreprises Québec: <https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/actualites?lang=fr&x=actualites&e=1538844911#:~:text=Au%20deuxi%C3%A8me%20trimestre%20de%202020%2C%20l'e%20produit%20int%C3%A9rieur%20brut%20r%C3%A9el,baisse%20de%2040%2C4%20%25>
- Institut de la statistique du Québec. (2020, octobre 9). *Taux d'activité, d'emploi et de chômage, données désaisonnalisées, par région administrative, Québec, 3e trimestre 2019 au 3e trimestre 2020*. Récupéré sur Institut de la statistique du Québec: https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/ra-rmr/ra_taux_trim.htm
- Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2017). *Indicateurs cheminement collégial*. Québec.
- Statistiques Canada. (2020, avril 28). *PIB réel du Québec aux prix de base : hausse de 0,5 % en janvier 2020*. Récupéré sur Statistiques Canada: <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu%C3%A9/communiqu%C3%A9-2020/avril/avril2028.html#:~:text=Croissance%20de%202%2C7%20%25%20du,par%20rapport%20%C3%A0%20janvier%202019>
- Vallières, M. (2019, novembre 28). *Une croissance encore "solide" au Québec l'an prochain, selon la BMO*. Récupéré sur La Presse: <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2019-11-28/une-croissance-encore-solide-au-quebec-l-an-prochain-selon-la-bmo>